

Questions orales

M. Mulroney: Très peu de députés ont fait aussi peu d'impression à cet endroit que le député. Lorsqu'on compare ce qu'il a fait avec les réalisations remarquables et l'excellente réputation de l'hon. ministre des Finances, je peux dire sans hésitation ou sans crainte de me tromper que les Canadiens approuvent l'honnêteté du ministre des Finances; ils savent en effet qu'il est d'une honnêteté irréprochable.

L'OBTENTION DU CONTRAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai remarqué que lorsque le député de Hamilton Mountain lui a posé une question supplémentaire, le premier ministre s'appretait à répondre à la question au moment où le ministre des Approvisionnements et des Services l'a devancé. Je voudrais donner au premier ministre une autre occasion de répondre à la question. Trouve-t-il acceptable qu'un parent d'un ministre bénéficie d'un contrat accordé sans adjudication?

● (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon ami d'antan, le chef du NPD—et qui est probablement le vôtre également—les lignes directrices ont été renforcées, et nous en avons bien besoin dans la direction des affaires publiques.

M. Benjamin: Est-ce acceptable?

M. Mulroney: Non, dans un monde parfait—et, bien sûr, les néo-démocrates croient que les choses sont toujours parfaites—il n'y aurait jamais le moindre problème. Je reconnais que des difficultés administratives surgissent de temps à autre, surtout lorsqu'un nouveau gouvernement prend la barre et hérite de lignes directrices, et de nouvelles situations se présentent. Je reconnais que tout n'est pas parfait. Mais nous nous sommes conduits honorablement, et nous introduisons de nouvelles lignes directrices pour améliorer la situation. J'espère que cela satisfera mon honorable ami.

Des voix: Bravo!

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais demander encore une fois au premier ministre s'il trouve acceptable qu'un parent d'un ministre bénéficie d'un contrat accordé sans adjudication. S'il croit que ce n'est pas acceptable, et si cela était possible en vertu des anciennes lignes directrices mais non en vertu des nouvelles, pourquoi n'a-t-il pas ordonné aux membres de son cabinet de se conformer aux nouvelles? Pourquoi le ministre des Approvisionnements et Services persiste-t-il à dire que tout s'est fait en conformité avec les anciennes lignes directrices, si le premier ministre estime que de nouvelles lignes directrices s'imposent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami ne fait peut-être pas la distinction fondamentale entre les deux séries de lignes directrices

dont il est question. Mon très honorable ami, le chef de l'opposition, avait soulevé la question le lendemain de la rentrée parlementaire après que j'aie communiqué les lignes directrices régissant la conduite des membres du cabinet. J'ai alors chargé par écrit le vice-premier ministre de revoir l'ensemble des lignes directrices concernant les ministres et leur conduite en vue de les améliorer et de les renforcer. Le vice-premier ministre l'a fait, et les nouvelles lignes directrices seront déposées très bientôt.

Quant aux lignes directrices dont nous avons hérité et qui régissent le processus d'adjudication des contrats gouvernementaux, le ministre des Approvisionnements et des Services a pris la décision indépendamment de moi et de tout autre ministre, d'après des critères objectifs. Il a fait intervenir des fonctionnaires dans le processus de décision.

Dans les deux cas, il n'y a jamais eu infraction à quelque ligne directrice que ce soit. Nous avons tout simplement, et à juste titre, rendu les deux séries de lignes directrices plus sévères afin de faire en sorte que les Canadiens soient bien servis par les serviteurs de l'État.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DONNE SA DÉMISSION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Je suis très attentivement la situation depuis trois jours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . et je sais combien il importe que le ministre des Finances soit au-dessus de tout reproche.

Étant donné que celui-ci présentera son exposé budgétaire dans un mois et que tout le monde sait que nous ne mettons pas en doute son intégrité, mais plutôt son jugement, puisqu'il a fait une erreur de jugement en laissant son beau-frère et son ancien adjoint obtenir le contrat, le ministre des Finances fera-t-il ce qu'il a à faire dans les circonstances et donnera-t-il sa démission pour éviter au premier ministre d'avoir à le défendre tous les jours à la Chambre?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, en raison des prémisses de la question posée par le député de Saint-Maurice, je répéterai ce que mon collègue a déjà dit à maintes reprises et ce que j'ai moi-même déclaré à la Chambre. Le contrat en question a été accordé par moi-même, par mon ministère et n'avait rien à voir avec le ministre des Finances. Il a été octroyé par mon ministère. Si quelqu'un se trouve en conflit d'intérêts, ce doit être moi. Je répète que le contrat a économisé beaucoup d'argent aux contribuables et que j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comme le ministère des Finances était le client du ministère des Approvisionnements et Services et que le ministre a le devoir . . .